



**EXTRAIT DU REGISTRE  
des  
délibérations du Conseil de Communauté**

N° délib. : 000967

**Séance du lundi 21 décembre 2009**

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D - 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice : 140

**Étaient présents :** Amagney : Thomas JAVAUX Arguel : André AVIS Audeux : Françoise GALLIOU Auxon-Dessous : Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessus : Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne Aveney : Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon : Hayatte AKODAD, Eric ALAUZET, Frédéric ALLEMANN, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Nicolas BODIN, Patrick BONTEMPS (à partir du rapport 3.5), Françoise BRANGET, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Jean-Jacques DEMONET, Cyril DEVESA, Emmanuel DUMONT (à partir du rapport 1.1.3), Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Jean-François GIRARD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX, Nicolas GUILLEMET, Lazhar HAKKAR (jusqu'au rapport 3.4), Valérie HINCELIN, Martine JEANNIN, Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA, Christophe LIME, Michel LOYAT, Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR (jusqu'au rapport 2.6), Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT, Françoise PRESSE (jusqu'au rapport 2.6), Béatrice RONZI, Jean ROSSELOT (à partir du rapport 1.1.3), Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (jusqu'au rapport 2.6), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT (jusqu'au rapport 2.6), Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN (jusqu'au rapport 2.6), Nicole WEINMAN (à partir du rapport 1.1.3 et jusqu'au rapport 2.6) Beure : Philippe CHANEY Boussières : Bertrand ASTRIC Brailans : Alain BLESSEMAILLE (à partir du rapport 1.1.3) Busy : Philippe SIMONIN Chaleze : Christophe CURTY (représenté par Roger GREMION) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT Champagne : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie sur Crête : Jean-Pierre PROST Ecole Valentin : Yves GUYEN Fontain : Jean-Paul DILLSCHNEIDER François : Claude PREIONI (jusqu'au rapport 2.6) Gennes : Jean SIMONDON Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY (jusqu'au rapport 2.6) Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Le Gratteris : Cédric LINDECKER (jusqu'au rapport 3.4) Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (jusqu'au rapport 2.6) Marchaux : Bernard BECOULET, Brigitte VIONNET Miserey Salines : Marcel FELT (à partir du rapport 1.1.3) Montfaucon : Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand le Château : Marcel COTTINY, Séverine MONLLOR Morre : Jean-Michel CAYUELA (jusqu'au rapport 2.6), Gérard VALLET Nancy : Jean-Pierre MARTIN Noironte : Bernard MADOUX Novillars : Philippe BELUCHE, Bernard BOURDAIS Pelousey : Catherine BARTHELET, Claude OYTANA Pirey : Robert STEPOURJINE Pouilley les Vignes : Jean-Michel FAIVRE Pugey : Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay : Michel LETHIER Roche lez Beaupré : Stéphane COURBET, Jean-Pierre ISSARTEL (jusqu'au rapport 3.5) Saône : Maryse BILLOT Serre les Sapins : Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY Tallenay : Jean-Yves PRALON Thise : Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise : Jean-Michel MAY Vaire Arcier : Patrick RACINE Vaire le Petit : Michèle DE WILDE-BESANCON Vaux les Prés : Bernard GAVIGNET (jusqu'au rapport 3.5)

**Étaient absents :** Besançon : Pascal BONNET, Martine BULTOT, Françoise FELLMANN, Abdel GHEZALI, Sylvie JEANNIN, Carine MICHEL, Michel OMOURI, Jacqueline PANIER Beure : Auguste KOELLER Boussières : Roland DEMESMAY Chalezeule : Raymond REYLE Champoux : Thierry CHATOT Chatillon le Duc : Denis GALLET Chaudfontaine : Christiane BEUCLER Chemaudin : Gilbert GAVIGNET Dannemarie sur Crête : Gérard GALLIOT Deluz : Sylvaine BARASSI Ecole Valentin : André BAYEREL François : Françoise GILLET Mazerolles le Salin : Daniel PARIS Miserey Salines : Denis JOLY Nancy : Daniel ROLET Osselle : Jacques MENIGOZ Pirey : Jacques COINTET Pouilley les Vignes : Jean-Marc BOUSSET Routelle : Claude SIMONIN Saône : Alain VIENNET Torpes : Bernard LAURENT Vorges les Pins : Patrick VERDIER

**Secrétaire de séance :** Geneviève VERRO

**Procurations de vote :**

**Mandants :** P. BONNET, M. BULTOT, F. FELLMANN, A. GHEZALI, L. HAKKAR (à partir du rapport 3.5), C. MICHEL, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport 2.7), M. OMOURI, J. PANIER, J. SCHIRRER (à partir du rapport 2.7), C. THIEBAUT (à partir du rapport 2.7), R. DEMESMAY, R. REYLE, F. GILLET, C. LINDECKER (à partir du rapport 3.5), Denis JOLY, D. ROLET, J. MENIGOZ, J.-M. BOUSSET, J.-P. ISSARTEL (à partir du rapport 3.6)

**Mandataires :** E. SASSARD, C. TISSIER, J. DEMONET, H. AKODAD, D. POISSENOT (à partir du rapport 3.5), J.-S. LEUBA, V. HINCELIN (à partir du rapport 2.7), J. ROSSELOT, B. RONZI, M. LOYAT (à partir du rapport 2.7), B. CYPRIANI (à partir du rapport 2.7), J.-P. DILLSCHNEIDER, C. MAGNIN-FEYSOT, C. PREIONI, D. HUOT (à partir du rapport 3.5), M. FELT, J.-P. MARTIN, M.-O. CRABBE-DIAWARA, J.-M. FAIVRE, S. COURBET (à partir du rapport 3.6)

**Objet :** Plan Climat Energie Territorial : actualisation du plan de financement

## Plan Climat Energie Territorial : actualisation du plan de financement

Rapporteur : Nicolas GUILLEMET, Vice-Président

Inscription budgétaire	
BP 2009 et PPIF 2009/2014 « Contribution Charte environnement »  Recettes à actualiser au PPIF 2010/2014	Dépenses : Montant prévu au PPIF : 180 000 par an Montant prévu au BP 2009 : 180 000 € Montant de l'opération : <ul style="list-style-type: none"><li>• 155 000 € sur année 2009</li><li>• 20 000 € sur la période 2010</li></ul> Recettes : Montant prévu au PPIF : 75 000 € Montant prévisionnel : 140 000 €
Sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF 2010/2014	

### Résumé :

Le Grand Besançon copilote avec la Ville de Besançon la réalisation du Plan Climat Energie Territorial.

Le futur Plan Climat Energie Territorial s'attachera à mettre en valeur les 2 volets suivants :

- la lutte contre le changement climatique, (3x20 et facteur4),
- l'adaptation du territoire à ces changements.

Afin de mobiliser le territoire, le Grand Besançon commence à mener des projets à l'attention de différents publics :

- les communes de l'agglomération, (Conseils en Orientation Energétique, sensibilisation des élus ...),
- le grand public, (Opération « 240 familles », Soirée de lancement...),
- les scolaires.

Par ailleurs, le Grand Besançon va se faire accompagner d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la mobilisation des acteurs, l'élaboration d'un livre blanc, la définition et le chiffrage de notre programme d'action « énergie climat ».

Afin de mener à bien le Plan Climat Energie Territorial, le Grand Besançon sollicite une subvention du FEDER à hauteur de 50 % soit 87 500 €, et une subvention de l'ADEME à hauteur de 30 % soit 52 500 €.

Le reste à charge pour le Grand Besançon est de 35 000 € sur cette opération.

### I. Le Plan Climat Energie Territorial

Le Plan Climat Energie Territorial est un document qui doit être autonome car il aura une valeur réglementaire en 2012, sera opposable aux documents d'urbanisme et rendu obligatoire pour les collectivités de plus de 50 000 habitants (Loi de Grenelle 2 en préparation). De plus, il doit être conçu de façon à être autonome pour l'ADEME, car il sera une des conditions pour bénéficier des aides de l'agence à compter de 2010.

Enfin, dans le cadre de la « convention des Maires » nous serons amenés à communiquer spécifiquement sur notre plan climat.

Notre Plan Climat Energie Territorial doit valoriser nos domaines d'excellence, nous permettre de monter le curseur petit à petit et anticiper les contraintes à venir. Pour cela, il nous faut continuer la sensibilisation telle que nous nous y sommes engagés au travers de la convention des Maires et Cit'ergie, et articuler nos politiques afin de réussir les 3 x 20 en 2020.

### II. Méthodologie de travail pour l'élaboration du Plan Climat Energie Territorial

Afin d'avoir des documents opérationnels pour 2010, une phase de concertation puis d'élaboration doivent être planifiées en 2009 et 2010. Le service environnement du Grand Besançon travaille avec la Direction de la Maîtrise de l'Energie de la Ville de Besançon pour le territoire bisontin, et en autonomie sur les 58 autres communes, avec un souci d'harmonisation de la démarche.

Le futur Plan Climat Energie Territorial s'attachera à mettre en valeur les 2 volets suivants :

- la lutte contre le changement climatique, (3 x 20 et Facteur 4),
- l'adaptation du territoire à ces changements.

#### A/ Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration de notre PCET

Afin d'élaborer le PCET, le Grand Besançon va faire appel à un Assistant à maîtrise d'ouvrage de décembre 2009 à juin 2011.

Pour mener à bien cette mission, le Grand Besançon recherche :

- un prestataire capable de mettre à disposition et/ou de mettre en synergie les compétences suivantes :
  - ✓ une expertise technique pour l'élaboration d'un PCET,
  - ✓ une bonne connaissance des collectivités locales, leurs champs de compétences et leurs possibilités d'action dans le changement climatique global,
  - ✓ une capacité à animer des réunions de concertation sur les thématiques de l'habitat, de la mobilité, des entreprises, ceci relié à la problématique de l'énergie et du climat,
  - ✓ une capacité de synthèse, de mobilisation et de pédagogie,
  - ✓ une capacité de positiver le message lié au changement climatique pour une implication du plus grand nombre,
  - ✓ une expertise technique permettant de construire des actions crédibles et efficaces auprès des différents acteurs du territoire (pôle de compétitivités, entrepreneurs, gros employeurs.....),
- un accompagnement pour la mobilisation et la participation des acteurs du territoire, la formation de relais locaux, l'élaboration technique et financière du Plan Climat Energie territorial puis sa restitution auprès des différents acteurs,
- la collectivité attend également du prestataire des propositions d'intégration des éléments du PCET dans les documents d'urbanismes (SCOT, PLU, PLH, PDU...), autres règlements et chartes (RLP, charte de commerçants....), et une stratégie d'adaptation au changement déjà engagé,
- le prestataire devra également intégrer ou anticiper toute mesure ou disposition européenne ou nationale concernant les questions de changement climatique et de ressources énergétiques : 23 % d'ENR au lieu de 20 %, taxe carbone ...

Le titulaire réalisera la prestation selon le schéma méthodologique suivant :

- phase 1 : mobilisation des acteurs – Ateliers de travail thématiques – Rédaction et diffusion du « livre blanc » du territoire.- Résultats et analyse de la phase 1,
- phase 2 : proposition d'intégration du PCET dans les documents réglementaires,
- phase 3 : chiffrage des actions – identification des maîtres d'ouvrages – planification – Rédaction des programmes d'actions du PCET- Rédaction du PCET - Eléments de communication,
- phase 4 : rédaction d'un document de vulgarisation – rédaction d'une charte d'engagement des acteurs – restitution du PCET aux acteurs du territoire et signature de la charte d'engagement – Méthodologie pour le suivi des actions.

En sus de cette tranche ferme, il devra élaborer des propositions pour les tranches conditionnelles suivantes :

- ✓ tranche conditionnelle 1 : formation de relais locaux,
- ✓ tranche conditionnelle 2 : la mobilisation du grand public,
- ✓ tranche conditionnelle 3 : la mobilisation approfondie des acteurs.

## B/ L'organisation du séminaire des acteurs

Les acteurs du territoire, qui, s'associant à nous, nous permettront de réussir notre Plan Climat sont d'une part les consommateurs importants d'énergie (professionnels du bâtiment, des transports, des travaux publics, des professionnels ayant des process particulièrement énergivores...), les grands employeurs (hôpital, faculté...), mais également les pôles de compétitivités, les chambres consulaires et les organismes financiers (liste non exhaustive).

Un séminaire des acteurs afin de lancer une concertation pointue de nos partenaires sera organisé début 2010.

## C/ Actualisation du Budget prévisionnel 2009 et 2010 « Plan Climat Energie / volet acteurs socio-économiques »

Le budget prévisionnel pour l'élaboration du séminaire des acteurs et du forum de restitution est estimé à 20 000 € en 2010.

Plan de financement prévisionnel : ADEME : 30 %, soit 6 000 €,  
FEDER : 50 % soit 10 000 €  
Grand Besançon : 20 % soit 4 000 €.

Le budget prévisionnel pour l'AMO est estimé à 155 000 € TTC.

Plan de financement prévisionnel : ADEME : 30 %, soit 46 500 €,  
FEDER : 50 % soit 77 500 €,  
Grand Besançon : 20 % soit 31 000 €.

## III. Actualisation du plan de financement du Plan Climat Energie Territorial

Afin de mener à bien le Plan Climat Energie Territorial, le projet a été évalué à 175 000 €. Le Grand Besançon sollicite une subvention du FEDER à hauteur de 87 500 €, et une subvention de l'ADEME à hauteur 52 500 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan Climat Energie Territorial :	175 000 €
Financements : FEDER :	87 500 €
ADEME :	52 500 €
Grand Besançon :	35 000 €

Le Grand Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

**A l'unanimité, le Conseil de Communauté, sous réserve du vote du BP 2010 et du PPIF, se prononce favorablement sur :**

- le lancement des démarches nécessaires pour la réalisation du Plan Climat Energie Territorial,
- la sollicitation des demandes de subvention auprès du FEDER et de l'ADEME.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 124

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche-Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité DCTCJ



Reçu le 23 DEC. 2009

Délibération du lundi 21 décembre 2009

Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Pour extrait conforme,

Le Président